Liberté - Egalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFET DU PUY DE DOME

Direction départementale des territoires

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D' INONDATION (PPRNPi) DE L'ALLIER DES PLAINES

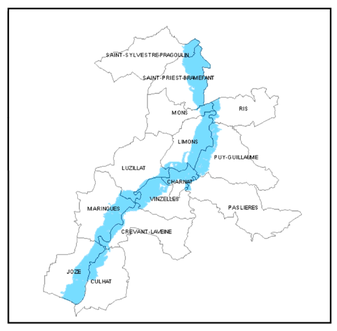

Plan du zonage règlementaire

PLANCHE 01

Annexé à l'arrêté préfectoral
n°: 13.08169
Le Préfet
Richard FUZEAU

PRESCRIPTION DU P.P.R.N.P.i. : 15 novembre 2010

DOSSIER APPROUVE

LEGENDE

- Limites de communes
- Isocotes au pas de 1.00 m
- Isocotes au pas de 0.25 m
- Limite du modèle hydraulique

Territoire dont l'occupation du sol est règlementée au titre du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

	zones urbaines et centres urbains	champs d'expansion des crues
Aléa Fort	R	R
Aléa Moyen	O	R
Aléa Faible	O	R

N

Echelle : 1/5000 ème

Avertissement

Le parcellaire ne figure qu'à titre indicatif comme élément de repérage.

Seules la carte réglementaire et la photo aérienne sont calées dans le même référentiel.

Sources : IGN BD Carto, IGN BD Ortho 2009, DGI Cadastre
Modélisation numérique des écoulements : DLCF
Elaboration cartographique : DDT 63 / SPAR BPR

JOZE

CULHAT

Commune couverte par le PPRNPI du val d'Allier clermontois

Liberté - Egalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFET DU PUY DE DOME

Direction départementale des territoires

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D' INONDATION (PPRNPi) DE L'ALLIER DES PLAINES

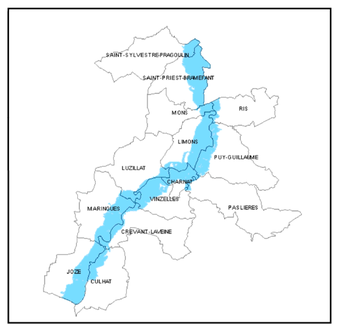

Plan du zonage règlementaire

PLANCHE 02

Annexé à l'arrêté préfectoral
n°: 13.08.169
Le Préfet
Richard FUZEAU

PRESCRIPTION DU P.P.R.N.P.i. : 15 novembre 2010

DOSSIER APPROUVE

LEGENDE

- Limites de communes
- Isocotes au pas de 1.00 m
- Isocotes au pas de 0.25 m
- Limite du modèle hydraulique

Territoire dont l'occupation du sol est règlementée au titre du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

	zones urbaines et centres urbains	champs d'expansion des crues
Aléa Fort	R	R
Aléa Moyen	O	R
Aléa Faible	O	R

N

Echelle : 1/5000 ème

Avertissement

Le parcellaire ne figure qu'à titre indicatif comme élément de repérage.

Seules la carte réglementaire et la photo aérienne sont calées dans le même référentiel.

Sources : IGN BD Carto, IGN BD Ortho 2009, DGI Cadastre
Modélisation numérique des écoulements : DLCF
Elaboration cartographique : DDT 63 / SPAR BPR

MARINGUES
JOZE
CULHAT
JOZE

Liberté - Egalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFET DU PUY DE DOME
Direction départementale des territoires

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D' INONDATION (PPRNPi) DE L'ALLIER DES PLAINES

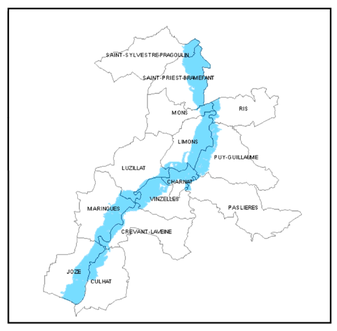

Plan du zonage règlementaire

PLANCHE 03

Annexé à l'arrêté préfectoral
n°: 13.08169
Le Préfet
Richard FUZEAU

PRESCRIPTION DU P.P.R.N.P.i. : 15 novembre 2010

DOSSIER APPROUVE

LEGENDE

- Limites de communes
- Isocotes au pas de 1.00 m
- Isocotes au pas de 0.25 m
- Limite du modèle hydraulique

Territoire dont l'occupation du sol est règlementée au titre du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

	zones urbaines et centres urbains	champs d'expansion des crues
Aléa Fort	R	R
Aléa Moyen	O	R
Aléa Faible	O	R

N

Echelle : 1/5000 ème

Avertissement

Le parcellaire ne figure qu'à titre indicatif comme élément de repérage.

Seules la carte réglementaire et la photo aérienne sont calées dans le même référentiel.

Sources : IGN BD Carto, IGN BD Ortho 2009, DGI Cadastre
Modélisation numérique des écoulements : DLCF
Elaboration cartographique : DDT 63 / SPAR BPR

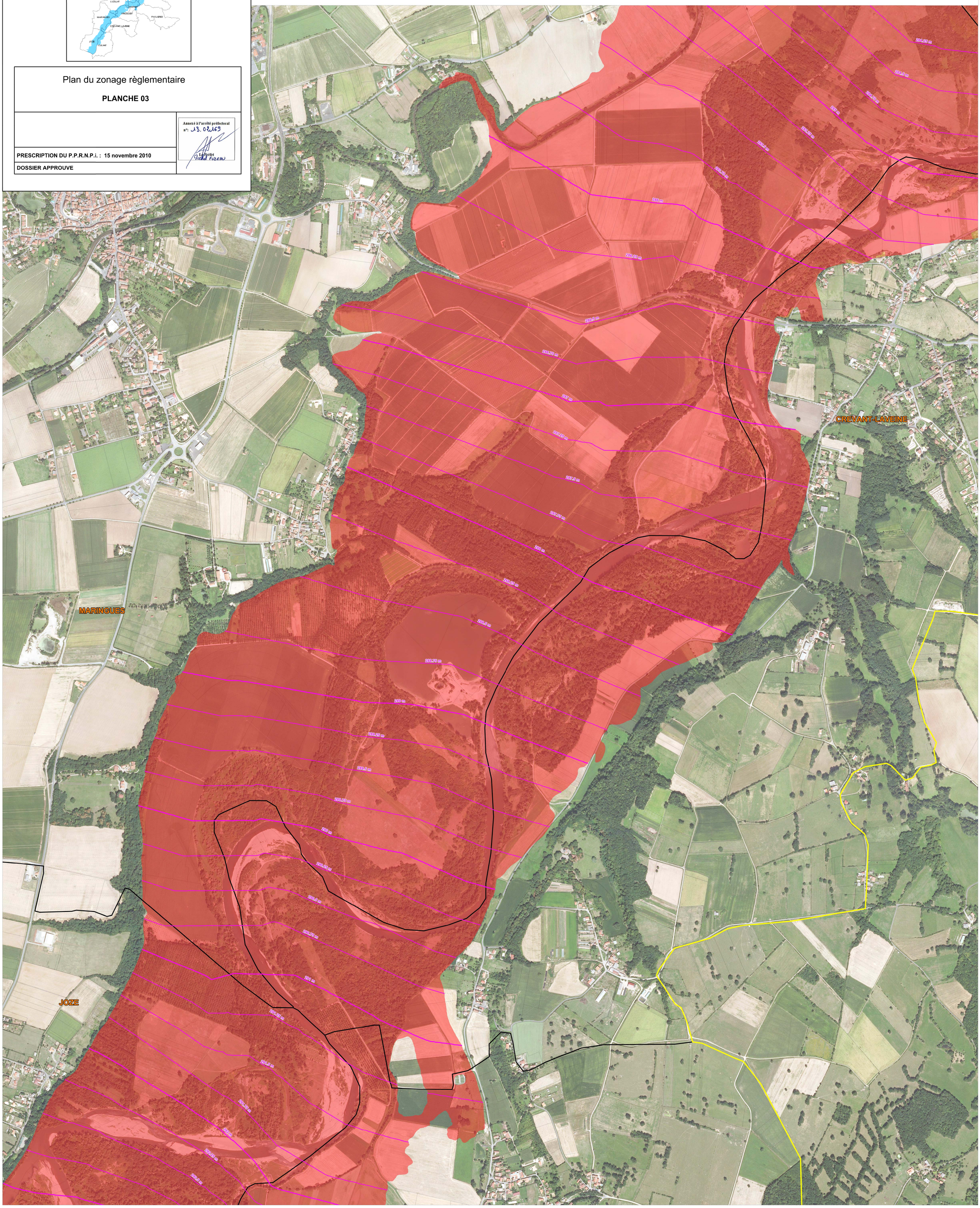

Liberté - Egalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFET DU PUY DE DOME
Direction départementale des territoires

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D' INONDATION (PPRNPi) DE L'ALLIER DES PLAINES

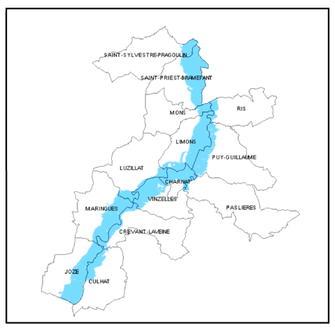

Plan du zonage règlementaire

PLANCHE 04

Annexé à l'arrêté préfectoral
n°: 13.08169
Le Préfet
Richard FUZEAU

PRESCRIPTION DU P.P.R.N.P.i. : 15 novembre 2010

DOSSIER APPROUVE

LEGENDE

- Limites de communes
- Isocotes au pas de 1.00 m
- Isocotes au pas de 0.25 m
- Limite du modèle hydraulique

Territoire dont l'occupation du sol est règlementée au titre du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

	zones urbaines et centres urbains	champs d'expansion des crues
Aléa Fort	R	R
Aléa Moyen	O	R
Aléa Faible	O	R

N

Echelle : 1/5000 ème

Avertissement

Le parcellaire ne figure qu'à titre indicatif comme élément de repérage.

Seules la carte réglementaire et la photo aérienne sont calées dans le même référentiel.

Sources : IGN BD Carto, IGN BD Ortho 2009, DGI Cadastre
Modélisation numérique des écoulements : DLCF
Elaboration cartographique : DDT 63 / SPAR BPR

LUZILLAT
MARINGUES
VINZELLES
CREVANT-LAVEINE

Liberté - Egalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFET DU PUY DE DOME
Direction départementale des territoires

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D' INONDATION (PPRNPi) DE L'ALLIER DES PLAINES

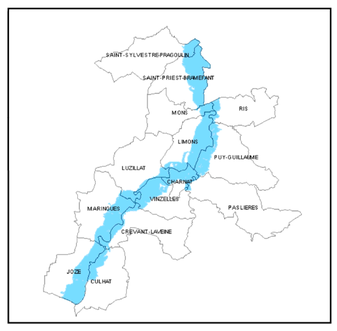

Plan du zonage règlementaire

PLANCHE 05

Annexé à l'arrêté préfectoral
n°: 13.09.169
Le Préfet
Richard FUZEAU

PRESCRIPTION DU P.P.R.N.P.i. : 15 novembre 2010

DOSSIER APPROUVE

LEGENDE

- Limites de communes
- Isocotes au pas de 1.00 m
- Isocotes au pas de 0.25 m
- Limite du modèle hydraulique

Territoire dont l'occupation du sol est règlementée au titre du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

	zones urbaines et centres urbains	champs d'expansion des crues
Aléa Fort	R	R
Aléa Moyen	O	R
Aléa Faible	O	R

N

Echelle : 1/5000 ème

Avertissement

Le parcellaire ne figure qu'à titre indicatif comme élément de repérage.

Seules la carte réglementaire et la photo aérienne sont calées dans le même référentiel.

Sources : IGN BD Carto, IGN BD Ortho 2009, DGI Cadastre
Modélisation numérique des écoulements : DLCF
Elaboration cartographique : DDT 63 / SPAR BPR

LIMONS
LUZILLAT
CHARNAT
PASLIERES
VINZELLES